



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grâce à un nouveau partenariat avec la SORAC, la Ville de Sainte-Adèle soutient la récupération des appareils de réfrigération et de congélation utilisés dans les milieux commerciaux et institutionnels.

Ville de Sainte-Adèle, 23 juin 2026 – La Ville de Sainte-Adèle conclut une entente avec la Société de récupération des appareils commerciaux (SORAC) pour assurer un service spécialisé de récupération des appareils de congélation et de réfrigération de type commercial et institutionnel présents sur son territoire. Le service est offert aux commerçants de Sainte-Adèle, qui peuvent apporter leurs appareils directement à l'écocentre de la Ville et limiter l'envoi à l'enfouissement.

La SORAC est un organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC ayant le mandat de mettre en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les appareils de réfrigération et de congélation commerciaux et institutionnels qui sont arrivés en fin de vie utile.

Il s'agit du premier programme au Québec et au Canada à être mis en place pour la récupération de produits visés, qui sont exclusivement de type commercial et institutionnel. Depuis le 30 septembre 2022, il est interdit de récupérer ou de valoriser un produit visé par le Règlement (RRVPE) ou d'en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un programme officiel de REP.

Appareils visés par le programme:

- Réfrigérateurs et congélateurs
- Cellules de refroidissement
- Celliers réfrigérants
- Refroidisseurs à vin
- Présentoirs et îlots réfrigérés
- Machines à glaçons
- Distributeurs réfrigérants automatiques d'aliments ou de boissons
- Machines distributrices réfrigérées
- Appareils réfrigérés de type laboratoire ou médical

Consultez la liste complète des produits visés sur le [site web](#) de la SORAC.
Les produits de plus de 400 kg et ceux de moins de 2,5 pieds cubes sont exclus.

Point de dépôt des appareils commerciaux et institutionnels:

Écocentre de Sainte-Adèle

1111, chemin Pierre-Péladeau, Sainte-Adèle (Québec) J8B 1M4



Les appareils déposés seront ensuite **pris en charge gratuitement par la SORAC** pour l'ensemble des opérations de récupération.

**Les commerces et institutions voulant se départir d'une grande quantité d'appareils sont invités à contacter la SORAC.*

Le recyclage des appareils :

La collecte et le recyclage de ces produits en fin de vie permettront de récupérer jusqu'à 97 % des composantes de ces appareils et réduire l'utilisation de matières premières.

Chaque appareil recyclé de façon sécuritaire permet d'éviter le rejet d'une tonne de GES dans l'atmosphère, ce qui équivaut à 4 400 km parcouru avec un petit VUS ou une voiture berline. La SORAC vous invite à visiter le [site web](#) et visionner la [capsule vidéo](#) pour en apprendre davantage concernant les impacts que peuvent avoir ces appareils sur l'environnement, lorsqu'ils se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

« Protéger l'environnement est une responsabilité partagée. En développant des solutions de collecte adaptées et facilement accessibles, nous aidons les citoyens et les organisations à faire leur part. Il ne s'agit plus seulement d'avoir de bonnes intentions, mais de leur offrir les moyens d'agir concrètement. »

Nous saluons donc le leadership dont fait preuve la Ville de Sainte-Adèle. Nous sommes confiants et déterminés à tracer la voie afin de détourner ces appareils des sites d'enfouissement et ainsi contribuer à un bilan environnemental positif en minimisant les rejets de GES dans l'atmosphère. » - Nathalie Desjardins, Directrice générale, SORAC.

-30-

Sources :

Nakia Lemieux
Conseillère en communications
Ville de Sainte-Adèle

SORAC

Nathalie Desjardins
Directrice générale SORAC
1-888- 728-9169 #301
nathalie@sorac.ca